

①9 RÉPUBLIQUE FRANÇAISE
—
**INSTITUT NATIONAL
DE LA PROPRIÉTÉ INDUSTRIELLE**
—
COURBEVOIE
—

①1 N° de publication :
(à n'utiliser que pour les
commandes de reproduction)

3 043 577

②1 N° d'enregistrement national : **15 61021**

⑤1 Int Cl⁸ : **B 22 F 5/04** (2022.01), B 33 Y 10/00, B 33 Y 80/00,
B 22 F 10/47

⑫

BREVET D'INVENTION

B1

⑤4 PROCÉDE DE FABRICATION D'UNE PREFORME D'AUBE, D'UNE AUBE ET D'UN SECTEUR DE DISTRIBUTEUR PAR FUSION SELECTIVE SUR LIT DE POWDRE.

②2 Date de dépôt : 17.11.15.

③0 Priorité :

④3 Date de mise à la disposition du public de la demande : 19.05.17 Bulletin 17/20.

④5 Date de la mise à disposition du public du brevet d'invention : 17.06.22 Bulletin 22/24.

⑤6 Liste des documents cités dans le rapport de recherche :

Se reporter à la fin du présent fascicule

⑥0 Références à d'autres documents nationaux apparentés :

Demande(s) d'extension :

⑦1 Demandeur(s) : *SNECMA Société anonyme* — FR.

⑦2 Inventeur(s) : DREANO SEBASTIEN.

⑦3 Titulaire(s) : SAFRAN AIRCRAFT ENGINES Société par actions simplifiée.

⑦4 Mandataire(s) : CABINET BEAU DE LOMENIE.

FR 3 043 577 - B1



Arrière-plan de l'invention

La présente invention se rapporte au domaine général des procédés de fabrication additive. La présente invention concerne plus particulièrement un procédé de fabrication d'aubes pour turbomachine par fusion sélective sur lit de poudre.

Il est aujourd'hui courant et avantageux d'avoir recours à des techniques de fabrication additive pour réaliser facilement et rapidement des pièces tridimensionnelles complexes. Le domaine aéronautique se prête particulièrement bien à l'utilisation de ce type de procédés.

Lorsqu'il s'agit de la fabrication de pièces en métal ou en alliage métallique, le procédé de fusion sélective sur lit de poudre permet d'obtenir des pièces complexes qui sont difficilement réalisables ou non réalisables avec les procédés conventionnels tels que la fonderie, la forge ou l'usinage.

Un tel procédé comprend typiquement une étape durant laquelle on dépose une couche de poudre sur un plateau de fabrication, puis une étape de fusion sélective d'une partie de la couche de poudre déposée à l'aide d'un organe de chauffage. Les étapes précédentes sont répétées successivement pour former, couche après couche, la pièce finale.

La figure 1 montre un secteur de distributeur 1 de turbine pour turbomachine aéronautique comprenant une pluralité d'aubes 2 fixes s'étendant entre deux anneaux concentriques 3 et 4, disposé sur un plateau de fabrication 5 horizontal. Lorsque le distributeur est dans une telle configuration, les aubes 2 sont « suspendues » ou en porte-à-faux par rapport aux anneaux 3 et 4.

Lorsque l'on souhaite fabriquer un tel secteur de distributeur 1 par fusion sélective sur lit de poudre, il est nécessaire de prévoir lors de la fabrication des supports amovibles ou sécables 6 (voir figure 1) qui maintiennent les aubes pendant leur fabrication. En effet, dans les procédés de fusion sélective sur lit de poudre, il faut obligatoirement que chaque couche fusionnée puisse être soutenue par de la matière déjà fusionnée précédemment. De tels supports 6 sont inévitablement présents au niveau du bord d'attaque ou du bord de fuite (selon si le secteur de distributeur est fabriqué dans un sens ou dans l'autre) des aubes 2, et sur

une partie de la face 2a des aubes en regard du plateau de fabrication 5 (voir figure 5).

Cependant, la présence de ces supports amovibles au niveau du bord d'attaque ou du bord de fuite n'est pas souhaitable. En effet, une fois le secteur de distributeur fabriqué dans l'outillage de fusion sélective sur lit de poudre, et séparé de son plateau de fabrication, les supports amovibles doivent être retirés. Une étape de polissage manuel est nécessaire pour éliminer les résidus de ces supports. Lors de l'étape de polissage manuel, l'opérateur est amené à déplacer l'outil de polissage sur le bord sur lequel les supports sont présents (correspondant au bord d'attaque ou de fuite de l'aube) et à s'appuyer dessus. Le polissage manuel peut ainsi occasionner des défauts de forme et des irrégularités sur le bord concerné à cause d'un enlèvement de matière excessif. De tels défauts peuvent s'avérer problématiques pour l'aérodynamique des aubes lors de leur utilisation ultérieure dans une turbomachine.

Objet et résumé de l'invention

La présente invention a donc pour but principal de pallier de tels inconvénients en proposant un procédé de fabrication par fusion sélective sur lit de poudre d'une préforme d'aube pour turbomachine comprenant une aube et au moins un support amovible fixé sur l'aube, l'aube étant fabriquée couche par couche à partir d'un premier bord de l'aube correspondant à un bord d'attaque ou à un bord de fuite de l'aube jusqu'à un deuxième bord de l'aube correspondant à un bord de fuite ou à un bord d'attaque de l'aube, le procédé comprenant la fabrication du support amovible et de l'aube, ledit support amovible étant destiné à être fixé sur un plateau de fabrication d'une part, et sur une portion d'une face de l'aube située au voisinage du premier bord de l'aube en regard dudit plateau de fabrication d'autre part.

Conformément à l'invention, la face de l'aube en regard du plateau de fabrication comporte un méplat s'étendant à partir de ladite face, le méplat étant présent sur une portion de ladite face située en dehors du premier bord de l'aube, le support amovible étant fixé sur le méplat ou à la fois sur le méplat et sur une portion de ladite face située en dehors du premier bord.

Le procédé selon l'invention est remarquable par l'intégration lors de la fabrication de la préforme d'aube d'un méplat au niveau du premier bord de l'aube (le premier bord pouvant correspondre à un bord d'attaque ou à un bord de fuite selon l'orientation de l'aube dans l'outillage de fusion sélective sur lit de poudre). La présence de ce méplat permet
5 avantageusement d'éloigner la portion de l'aube sur laquelle le support amovible est rattaché du premier bord considéré. En d'autres termes, le support amovible est positionné en retrait par rapport au premier bord de l'aube. Lorsque le support amovible est ultérieurement retiré pour obtenir
10 l'aube, les résidus de support sont localisés sur le méplat et éventuellement sur une partie de la face de l'aube en regard du plateau de fabrication, mais pas directement sur le premier bord. Ainsi, lors du polissage de l'aube pour retirer ces résidus, l'opérateur peut s'appuyer non plus sur le premier bord de l'aube, mais sur le méplat et la face de l'aube
15 au voisinage de laquelle le méplat est présent. Une telle disposition permet donc de limiter l'apparition de défauts dus au retrait des supports en assurant un polissage homogène et contrôlé de l'aube. En outre, le temps d'ajustement ou de polissage de l'aube est réduit par une telle technique, en rendant cette étape plus systématique. Bien entendu,
20 d'autres techniques que le polissage peuvent être utilisées pour ajuster la forme de l'aube après le retrait des supports.

De préférence, le méplat comprend une première face sensiblement parallèle au plateau de fabrication et tangente au premier bord de l'aube. Par exemple, la première face peut former un angle
25 inférieur ou égal à 5° avec le plateau de fabrication. Comme la pièce est fabriquée couche par couche, chaque couche étant parallèle au plateau de fabrication, cela signifie que la première couche formant l'aube sera une surface, par exemple rectangulaire. Il est avantageux que la première couche soit une surface plutôt qu'une ligne, pour assurer un meilleur
30 maintien et de l'aube, notamment au niveau de son premier bord.

De préférence également, le méplat comprend en outre une deuxième face sensiblement perpendiculaire à la première face. Par exemple, la deuxième face peut former un angle compris entre 85° et 95° avec la première face. Dans ce cas, un point du méplat à l'intersection des
35 première et deuxième faces peut se situer à une distance de la face de l'aube en regard du plateau de fabrication inférieure ou égale à 0,5 mm,

par exemple inférieure ou égale à 0,3 mm. De manière plus générale, le méplat peut être intégré à l'aube de sorte qu'il ne dépasse pas le défaut de forme admissible de l'aube (dicté par un cahier des charges par exemple) ou, en d'autres termes, pour rentrer dans les exigences de forme de l'aube. Ainsi, lorsque le méplat est construit de la sorte, ses dimensions sont inférieures au défaut de forme admissible pour l'aube, et son retrait ultérieur, par exemple par usinage, peut devenir facultatif.

Le support amovible peut être un support alvéolaire.

L'invention vise également un procédé de fabrication d'une aube pour turbomachine, comprenant les étapes suivantes :

- la fabrication d'une préforme d'aube par un procédé tel que celui présenté plus haut, et
- le retrait du support amovible et du méplat de la préforme d'aube.

De préférence, le retrait du support amovible et du méplat comprend le polissage de l'aube.

L'invention vise encore un procédé de fabrication d'un secteur de distributeur de turbomachine par fusion sélective sur lit de poudre, le secteur de distributeur comprenant une pluralité d'aubes fixes portées par deux secteurs d'anneau, les aubes fixes étant fabriquées par un procédé de fabrication d'une aube tel que celui décrit plus haut.

L'invention vise enfin une préforme d'aube de turbomachine comprenant une aube et au moins un support amovible fixé sur l'aube, une des faces de l'aube formant intrados ou extrados comprenant un méplat s'étendant à partir de ladite face, le méplat étant présent sur une portion de ladite face située en dehors d'un premier bord de l'aube correspondant à un bord d'attaque ou à un bord de fuite de l'aube, le support amovible étant fixé sur le méplat ou à la fois sur le méplat et sur une portion de ladite face située en dehors du premier bord.

De préférence, le méplat comprend une première face tangente au premier bord de l'aube et une deuxième face sensiblement perpendiculaire à la première face.

Brève description des dessins

D'autres caractéristiques et avantages de la présente invention ressortiront de la description faite ci-dessous, en référence aux dessins annexés. Sur les figures :

- 5 - la figure 1 est une vue en perspective d'un secteur de distributeur pouvant être fabriqué par un procédé selon l'invention,
- la figure 2 est un ordinogramme représentant les principales étapes d'un procédé de fabrication d'une aube selon l'invention,
- 10 - la figure 3 est une vue schématique en coupe d'un outillage de fusion sélective sur lit de poudre dans lequel on fabrique un secteur de distributeur,
- la figure 4 est une vue détaillée de la figure 3 au niveau du premier bord d'une aube et de son support amovible, et
- 15 - la figure 5 est une vue similaire à celle de la figure 3 illustrant un procédé de l'art antérieur.

Description détaillée de l'invention

La figure 1 montre un secteur distributeur 1 ou de redresseur de turbine pour turbomachine aéronautique, qui a déjà été brièvement décrit. Un tel secteur de distributeur 1 peut être fabriqué par un procédé selon l'invention par fusion sélective sur lit de poudre. Une étape du procédé de fabrication comporte la fabrication des aubes 2 du secteur de distributeur 1. On notera que l'invention s'applique indifféremment aux aubes pour turbomachines terrestres ou aéronautiques.

Un procédé de fabrication d'une aube 2 selon l'invention va maintenant être décrit en référence à l'ordinogramme de la figure 2 et à l'outillage de fusion sélective illustré sur les figures 3 et 4. Un tel procédé comprend d'abord la fabrication d'une préforme d'aube (étape E1), puis le retrait (étape E2) du support amovible 6 de la préforme pour obtenir l'aube.

La figure 3 montre un outillage 10 de fusion sélective sur lit de poudre pouvant être utilisé pour fabriquer un secteur de distributeur 1 muni d'une pluralité d'aubes fixes 2. Pour des raisons de simplification, on a représenté l'outillage 10 en coupe au cours de la fabrication d'un secteur de distributeur 1 comprenant seulement deux aubes 2.

De façon connue en soi, l'outillage 10 comprend un réservoir de poudre 12 et une zone de fabrication 14 dans laquelle est fabriqué le secteur de distributeur 1. Le réservoir de poudre 12 contient la poudre 16 métallique ou d'un alliage métallique qui servira à fabriquer le secteur de distributeur 1, tandis que la zone 14 est apte à contenir le secteur de distributeur 1 une fois fabriqué ainsi que de la poudre non fusionnée 18.

Au fond du réservoir de poudre 12 se trouve un plateau 20 apte à se déplacer verticalement pour apporter de la poudre devant un racleur ou rouleau 22 qui peut ensuite pousser la poudre vers la zone de fabrication 14 de façon à former une couche de poudre. Au fond de la zone de fabrication 14 se trouve un plateau de fabrication 5 apte à se déplacer verticalement au fur et à mesure de la fabrication du secteur de distributeur 1. Le racleur ou rouleau 22, constituant un moyen d'étalement de poudre, permet de déposer une couche de poudre sur le plateau de fabrication 5.

L'outillage 10 comprend enfin un organe de chauffage 23 muni d'une portion de génération 24 d'un faisceau laser ou d'un faisceau d'électrons et d'une portion 25 permettant de contrôler la trajectoire du faisceau généré, afin de fusionner sélectivement une couche de poudre déposée dans la zone de fabrication 14.

Pour chaque aube 2, on prévoit la fabrication d'un support amovible 6 fixé sur le plateau de fabrication 5 d'une part, et sur l'aube 2 d'autre part, qui permet de maintenir l'aube 2 tout au long du procédé de fabrication. On va ainsi fabriquer une préforme d'aube qui comprend une aube 2 et son support amovible 6.

La figure 4 montre une vue schématique agrandie d'une préforme d'aube dans la zone de fabrication 14 au niveau du support amovible 6. La préforme d'aube est ici fabriquée dans la direction indiquée par la flèche 26. La fabrication de la préforme d'aube commence par le support 6, puis on fabrique l'aube 2 en commençant à partir d'un premier bord 28 (correspondant ici au bord de fuite de l'aube) et jusqu'à un deuxième bord (correspondant ici au bord d'attaque de l'aube, non représenté).

Conformément à l'invention, un méplat 30 est aménagé sur l'aube 2, plus précisément sur une face 2a de l'aube, et au niveau du premier bord 28 de l'aube. Ce méplat 30 s'étend depuis un voisinage du

premier bord 28 et en direction opposée au premier bord 28, du côté de la face 2a de l'aube en regard du plateau de fabrication 5 (cette face correspond ici à l'extrados de l'aube). Dans l'exemple illustré le méplat 30 comprend une première face 30a sensiblement parallèle au plateau de fabrication 5 et tangente au premier bord 28 de l'aube, et une deuxième face 30b sensiblement perpendiculaire à la première face 30a. Dans cette configuration, un point 30c situé à l'intersection des deux faces se trouve à une distance d de la face 2a de l'aube. De préférence, cette distance d est inférieure ou égale à 0,5 mm, voire inférieure ou égale à 0,3 mm, pour respecter le défaut de forme admissible pour l'aube 2. De manière générale, la distance d peut être choisie inférieure ou égale à la valeur du défaut de forme admissible pour l'aube 2, le défaut de forme étant généralement défini par un cahier des charges.

Le support amovible 6 comprend ici une pluralité de murets 6a (ou pattes) qui sont destinés à soutenir l'aube 2. Ces murets 6a sont fixés sur une portion de l'aube 2 s'étendant depuis le méplat 30 jusque sur la face 2a de l'aube et dans une direction opposée au premier bord 28. Les murets 6a peuvent être fixés sur le méplat et en retrait du premier bord 28 de l'aube, c'est-à-dire que les murets 6a ne sont pas positionnés au niveau du premier bord de l'aube et sont éloignés de celui-ci. Dans un mode de réalisation non illustré, les murets 6a peuvent être fixés sur une portion s'étendant depuis le milieu de la face 30a du méplat 30, et jusque sur la face 2a de l'aube.

On notera que le support 6, le méplat 30 et l'aube 2 ne forment qu'une seule et même pièce (que l'on appelle ici la préforme d'aube) à l'issue de l'étape E1.

Le support amovible 6 est de préférence du type alvéolaire. De manière générale, le support amovible 6 peut ne pas être plein, et par exemple être creux. Ainsi, on évite de consommer trop de matière pendant le procédé de fabrication, car le support 6 sera finalement retiré de la préforme d'aube.

La ligne 32 en pointillés sur la figure 4 représente la première couche qui constitue l'aube, on voit que la partie fusionnée de cette première couche qui entame la fabrication de l'aube 2 forme un plan grâce à la présence du méplat 30. L'obtention d'une première couche d'aube constituée par un plan est avantageuse. En effet, en fabrication additive,

on évite tant que possible de commencer une pièce par la fusion d'une simple ligne pour minimiser les défauts de fabrication. De plus, en entamant la fabrication de l'aube 2 par un plan, elle sera mieux maintenue par le support 6.

5 Une fois que la préforme d'aube a été fabriquée (ou la pluralité de préformes d'aubes d'un distributeur ou d'un redresseur), le support amovible 6 peut être retiré par découpe au niveau des murets 6a (étape E2). Les résidus de murets 6a du support 6 restants et le méplat 30 sont ensuite éliminés, par exemple avec un outil de polissage du type
10 meuleuse. La présence du méplat 30 permet de ne pas appuyer l'outil de polissage sur le premier bord 28 durant cette étape. En effet, on pourra plutôt positionner l'outil de polissage sur le méplat 30 et au niveau de la face 2a, afin de ne pas abîmer le premier bord 28. De plus, il s'avère plus aisé de prendre appui avec l'outil de polissage sur la face 2a, plutôt que
15 sur le premier bord 28. La présence du méplat permet donc d'obtenir des aubes dont les premiers bords 28 sont réguliers et ne présentent pas de défauts au-delà du défaut admissible défini par un cahier des charges.

On notera que l'on ne sort pas du cadre de l'invention lorsque plusieurs supports 6 sont utilisés pour soutenir une aube 2.

20 A titre de comparaison, le positionnement d'un support amovible 6 tel qu'il peut être réalisé dans l'art antérieur est illustré sur la figure 5. Dans cette configuration au moins un muret 6a du support 6 est positionné sur le premier bord 28 pour pouvoir maintenir l'aube correctement pendant sa fabrication. En outre, la première couche
25 formant l'aube 2 (matérialisée par la ligne 32 en pointillés) est constituée par une ligne, ce qui n'est pas souhaitable pour les raisons évoquées précédemment. Après le retrait par section du support 6, au moins un résidu de muret 6a sera inévitablement positionné sur le premier bord 28. La présence de ce résidu rendra plus difficiles les étapes d'ajustement et
30 de polissage de l'aube, et pourra occasionner des défauts au niveau de ce bord et une irrégularité sur l'ensemble des aubes 2 fabriquées.

REVENDEICATIONS

- 5 1. Procédé de fabrication par fusion sélective sur lit de poudre
d'une préforme d'aube pour turbomachine comprenant une aube (2) et au
moins un support amovible (6) fixé sur l'aube, l'aube étant fabriquée
couche par couche à partir d'un premier bord (28) de l'aube
correspondant à un bord d'attaque ou à un bord de fuite de l'aube jusqu'à
10 un deuxième bord de l'aube correspondant à un bord de fuite ou à un
bord d'attaque de l'aube, le procédé comprenant la fabrication du support
amovible et de l'aube, ledit support amovible étant destiné à être fixé sur
un plateau de fabrication (5) d'une part, et sur une portion d'une face (2a)
formant intrados ou extrados de l'aube située au voisinage du premier
bord de l'aube en regard dudit plateau de fabrication d'autre part,
15 caractérisé en ce que la face (2a) formant intrados ou extrados
de l'aube en regard du plateau de fabrication comporte un méplat (30)
s'étendant à partir de ladite face, le méplat étant présent sur une portion
de ladite face située en dehors du premier bord (28) de l'aube, le support
amovible (6) étant fixé sur le méplat ou à la fois sur le méplat (30) et sur
20 une portion de ladite face (2a) située en dehors du premier bord (28).
2. Procédé selon la revendication 1, caractérisé en ce que le
méplat (30) comprend une première face (30a) parallèle au plateau de
fabrication et tangente au premier bord (28) de l'aube.
25
3. Procédé selon la revendication 2, caractérisé en ce que le
méplat (30) comprend en outre une deuxième face (30b) perpendiculaire
à la première face (30a).
- 30 4. Procédé selon la revendication 3, caractérisé en ce qu'un
point (30c) du méplat à l'intersection des première (30a) et deuxième
(30b) faces dudit méplat se situe à une distance (d) de la face de l'aube
(2a) en regard du plateau de fabrication (5) inférieure ou égale à 0,5 mm.
- 35 5. Procédé selon l'une quelconque des revendications 1 à 4,
caractérisé en ce que le support amovible (6) est un support alvéolaire.

6. Procédé de fabrication d'une aube (2) pour turbomachine, caractérisé en ce qu'il comprend les étapes suivantes :

- 5 - la fabrication d'une préforme d'aube (étape E1) par un procédé selon l'une quelconque des revendications 1 à 5, et
- le retrait (étape E2) du support amovible (6) et du méplat (30) de la préforme d'aube.

10 7. Procédé selon la revendication 6, caractérisé en ce que le retrait du support amovible (6) et du méplat (30) comprend le polissage de l'aube (2).

15 8. Procédé de fabrication d'un secteur de distributeur (1) de turbomachine par fusion sélective sur lit de poudre, le secteur de distributeur comprenant une pluralité d'aubes (2) fixes portées par deux secteurs d'anneau (3, 4), caractérisé en ce que les aubes fixes sont fabriquées par un procédé de fabrication d'une aube selon l'une quelconque des revendications 6 et 7.

20 9. Préforme d'aube de turbomachine comprenant une aube (2) et au moins un support amovible (6) fixé sur l'aube, caractérisée en ce qu'une des faces de l'aube (2a) formant intrados ou extrados comprend un méplat (30) s'étendant à partir de ladite face, le méplat étant présent sur une portion de ladite face située en dehors d'un premier bord (28) de l'aube correspondant à un bord d'attaque ou à un bord de fuite de l'aube, le support amovible (6) étant fixé sur le méplat (30) ou à la fois sur le méplat et sur une portion de ladite face (2a) située en dehors du premier bord (28).

30 10. Préforme selon la revendication 9, caractérisée en ce que le méplat (30) comprend une première face (30a) tangente au premier bord (28) de l'aube (2) et une deuxième face (30b) sensiblement perpendiculaire à la première face (30a).

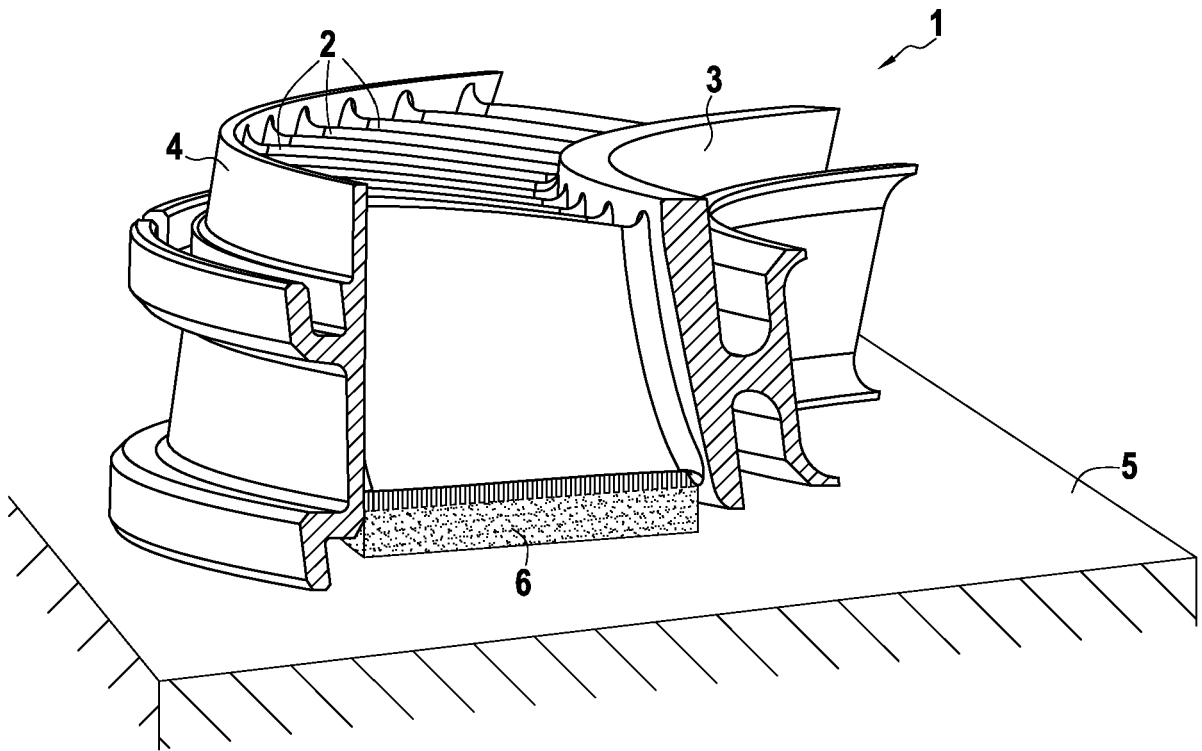


FIG.1

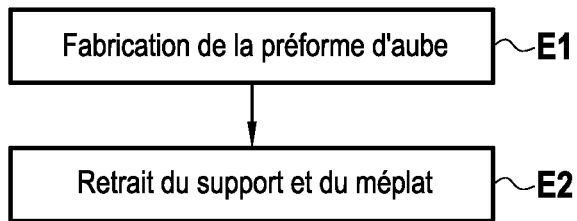


FIG.2

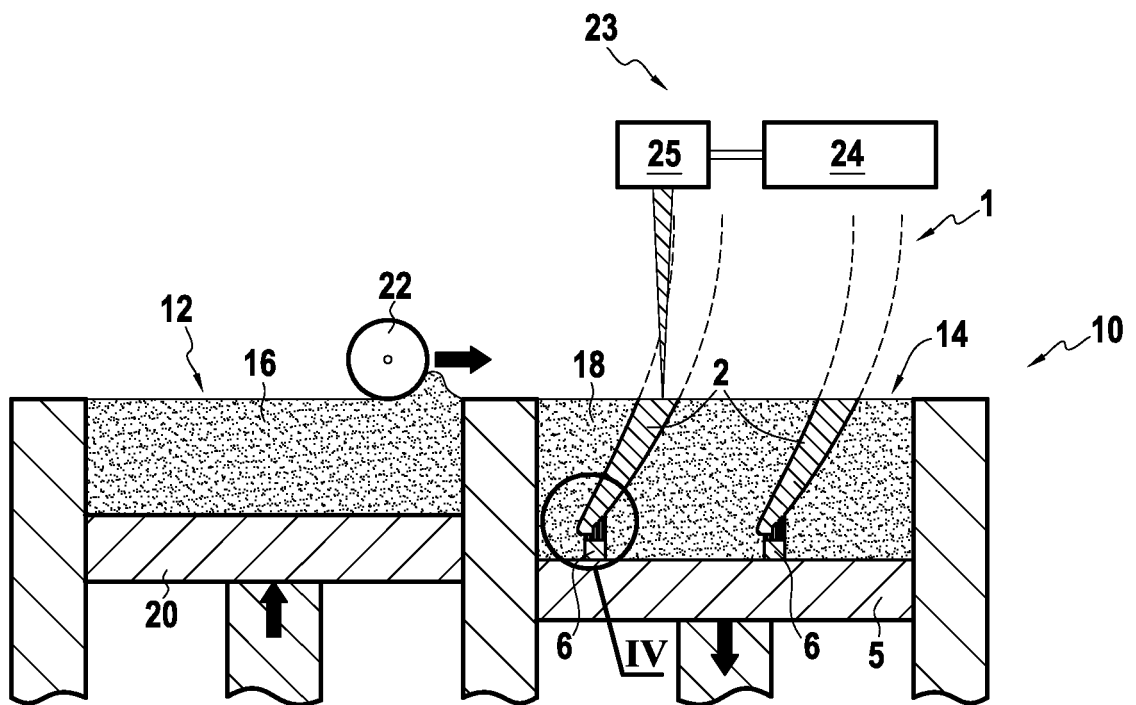


FIG.3

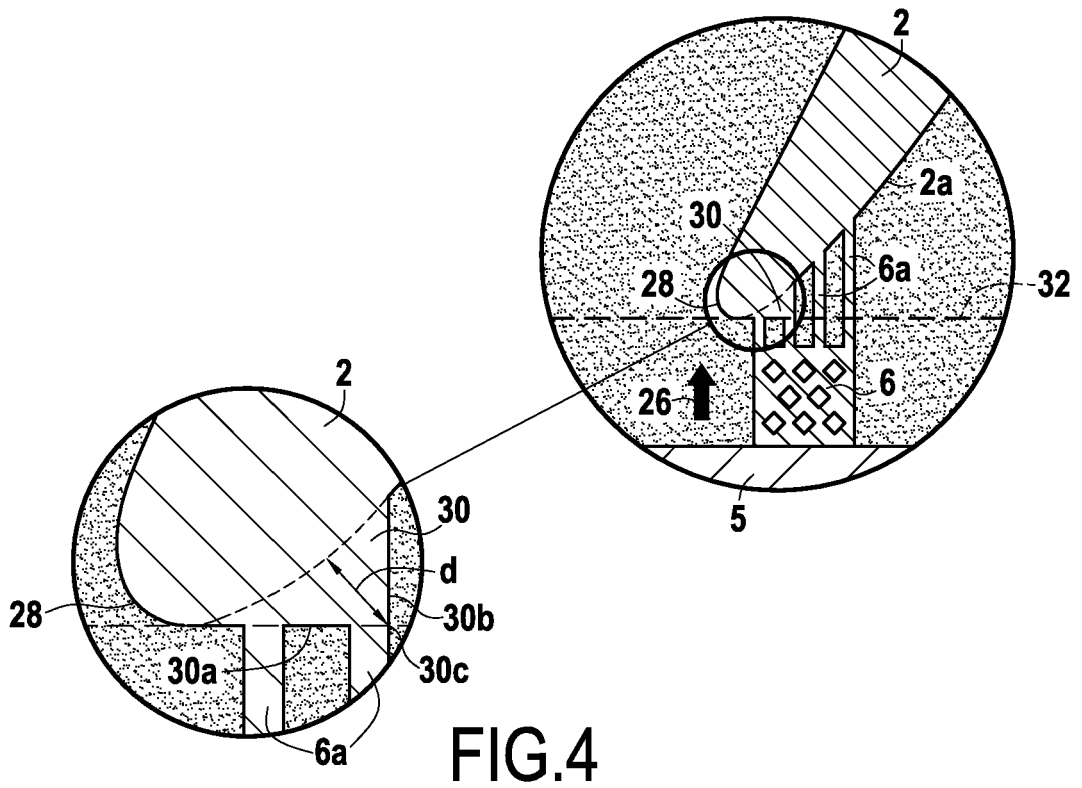


FIG. 4

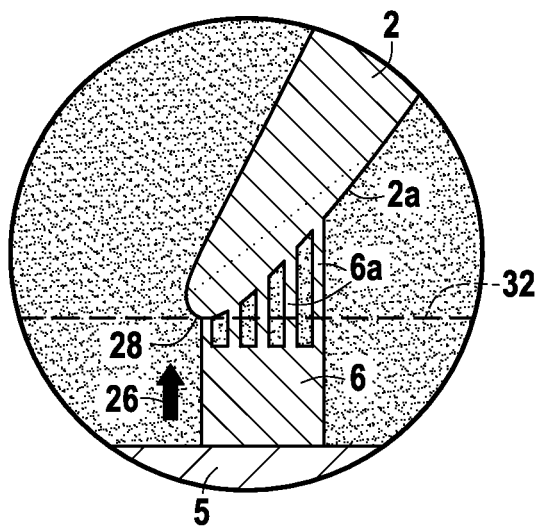


FIG. 5
ART ANTERIEUR

RAPPORT DE RECHERCHE

articles L.612-14, L.612-53 à 69 du code de la propriété intellectuelle

OBJET DU RAPPORT DE RECHERCHE

L'I.N.P.I. annexe à chaque brevet un "RAPPORT DE RECHERCHE" citant les éléments de l'état de la technique qui peuvent être pris en considération pour apprécier la brevetabilité de l'invention, au sens des articles L. 611-11 (nouveau) et L. 611-14 (activité inventive) du code de la propriété intellectuelle. Ce rapport porte sur les revendications du brevet qui définissent l'objet de l'invention et délimitent l'étendue de la protection.

Après délivrance, l'I.N.P.I. peut, à la requête de toute personne intéressée, formuler un "AVIS DOCUMENTAIRE" sur la base des documents cités dans ce rapport de recherche et de tout autre document que le requérant souhaite voir prendre en considération.

CONDITIONS D'ETABLISSEMENT DU PRESENT RAPPORT DE RECHERCHE

Le demandeur a présenté des observations en réponse au rapport de recherche préliminaire.

Le demandeur a maintenu les revendications.

Le demandeur a modifié les revendications.

Le demandeur a modifié la description pour en éliminer les éléments qui n'étaient plus en concordance avec les nouvelles revendications.

Les tiers ont présenté des observations après publication du rapport de recherche préliminaire.

Un rapport de recherche préliminaire complémentaire a été établi.

DOCUMENTS CITES DANS LE PRESENT RAPPORT DE RECHERCHE

La répartition des documents entre les rubriques 1, 2 et 3 tient compte, le cas échéant, des revendications déposées en dernier lieu et/ou des observations présentées.

Les documents énumérés à la rubrique 1 ci-après sont susceptibles d'être pris en considération pour apprécier la brevetabilité de l'invention.

Les documents énumérés à la rubrique 2 ci-après illustrent l'arrière-plan technologique général.

Les documents énumérés à la rubrique 3 ci-après ont été cités en cours de procédure, mais leur pertinence dépend de la validité des priorités revendiquées.

Aucun document n'a été cité en cours de procédure.

1. ELEMENTS DE L'ETAT DE LA TECHNIQUE SUSCEPTIBLES D'ETRE PRIS EN CONSIDERATION POUR APPRECIER LA BREVETABILITE DE L'INVENTION

NEANT

2. ELEMENTS DE L'ETAT DE LA TECHNIQUE ILLUSTRANT L'ARRIERE-PLAN TECHNOLOGIQUE GENERAL

US 2014/271221 A1 (SOUCY RONALD R [US] ET AL) 18 septembre 2014 (2014-09-18)

US 2013/112366 A1 (MOTTIN JEAN-BAPTISTE [FR] ET AL) 9 mai 2013 (2013-05-09)

US 2015/314534 A1 (YAKUBOV IGOR [IL] ET AL) 5 novembre 2015 (2015-11-05)

WO 2014/124969 A1 (MICHELIN & CIE [FR]; MICHELIN RECH TECH [CH]) 21 août 2014 (2014-08-21)

WO 2015/088852 A1 (UNITED TECHNOLOGIES CORP [US]) 18 juin 2015 (2015-06-18)

3. ELEMENTS DE L'ETAT DE LA TECHNIQUE DONT LA PERTINENCE DEPEND DE LA VALIDITE DES PRIORITES

NEANT